

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves de référence, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes

Degrés Primaire et Secondaire I, Suisse romande

Tableaux comparatifs
Année scolaire 2015-2016

IRDp / Secteur Documentation

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).



Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

BERNE : année scolaire 2015-2016

	Années	Discipline/Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
DEGRE PRIMAIRE	3	-	-	-	-
	4	-	-	-	-
	5	-	-	-	-
	6	-	-	-	-
	7	-	-	-	-
	8	Français Mathématiques Allemand Exigence minimale: au moins une épreuve commune par zone de recrutement d'un établissement secondaire I au cours de la 8 ^e	Rédaction de tests communs aux élèves et aux classes de la zone de recrutement de l'établissement secondaire concerné. Les enseignants du degré primaire et du degré secondaire I élaborent les tests sur la base de matières, chapitres du plan d'études décidés en commun.	Tous les élèves concernés par la procédure d'orientation (= en principe la totalité de la population scolaire de la zone de recrutement concernée).	Seuls les résultats des divers tests sont communiqués aux élèves et aux parents.
DEGRE SECONDAIRE I	9	-	-	-	-
	10	-	-	-	-
	11	-	-	-	-

Document de référence: DIP. (2002). Rapport relatif à l'ordonnance de Direction concernant l'évaluation et les décisions relatives d'orientation à l'école obligatoire (ODED): art. 28

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

FRIBOURG : année scolaire 2015-2016

	Années	Disc./Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
DEGRE PRIMAIRE	3	-	-	-	-
	4	Mathématiques et Musique La procédure en 4 ^e n'est pas fixe. Certaines années l'épreuve peut se dérouler en 6 ^e .	Epreuve cantonale prévue pour la fin du cycle 3 ^e -4 ^e . Les domaines testés correspondent aux contenus et aux objectifs du programme cantonal avec une priorité mise sur les connaissances et les compétences développées dans la partie finale du cycle. L'épreuve est réalisée par des enseignants ainsi qu'un responsable de la discipline et la responsable évaluation.	Les conditions de passation sont les mêmes pour toutes les classes du canton.	Donner aux enseignants, ainsi qu'aux élèves et à leurs parents, une référence extérieure au travail de classe et aux résultats obtenus. Tirer parti du bilan effectué: par une information en retour qui sera transmise en automne aux inspecteurs des écoles et aux enseignants, dans un souci d'information et de régulation.
	5	-	-	-	-
	6	Français	Idem 4	Idem 4	Idem 4
	7	-	-	-	-
	8	Français Mathématiques Allemand Environnement En 8 ^e , la procédure est fixe.	Epreuves cantonales prévues en cours de 8 ^e (mars) pour la préorientation des élèves au Secondaire I. Comme ces épreuves ont lieu en cours de 8 ^e , elles ne portent pas sur la totalité du programme; les objectifs fixés sont transmis aux enseignants en juin de l'année scolaire précédente. Réalisées par un responsable de branches, 2 ou 3 auteurs et la responsable évaluation.	Ces épreuves sont destinées à tous les élèves de 8 ^e . Elles se déroulent sur 4 demi-jours. Les 2 jours prévus, la durée de chaque épreuve et les conditions de passation sont les mêmes pour toutes les classes du canton.	Les résultats sont transmis aux élèves, à leurs parents, aux enseignants, aux inspecteurs du degré primaire et aux directeurs du Cycle d'orientation (degré secondaire I).
	DEGRE SECONDAIRE I	9	-	-	-
10		-	-	-	-
11		Français Mathématiques Allemand Anglais Une autre discipline est parfois testée, comme le latin en prégyrnasiale.	Epreuves cantonales de diplôme en fin de scolarité obligatoire. Préparées par un groupe de travail pour chaque discipline, elles sont adaptées aux trois types de classes: PG (prégyrnasiale) – G (générale) – EB (exigences de base). Une consultation est organisée auprès des enseignants de chaque discipline.	Ces épreuves sont destinées à tous les élèves de 11 ^e . Elles se déroulent en fin d'année scolaire. Les jours prévus, la durée de chaque épreuve et les conditions de passation sont les mêmes pour toutes les classes du canton.	En plus du bulletin scolaire annuel, l'élève reçoit un diplôme de fin de scolarité obligatoire.

Documents de référence: Directives de la procédure de pré-orientation et Directives générales pour l'organisation du diplôme de fin d'études secondaires / © IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)
Ces données ont été revues et corrigées par les DIPs romands et tessinois de la CIIP.

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

GENÈVE : année scolaire 2015-2016

	Années	Disc./Dom. évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
DEGRE PRIMAIRE	3	-	-	-	-
	4	Français Mathématiques	Epreuves cantonales certificatives sur la base des objectifs du Plan d'études romand (PER). Les épreuves sont élaborées par des groupes de rédaction supervisés par des comités consultatifs, puis validées par le service de l'enseignement et de l'évaluation de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Chacune de ces épreuves est composée de deux parties.	Tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment durant les mois de mai et de juin. Sont dispensés, les élèves allophones arrivés dans le canton depuis moins de deux ans et les élèves présentant d'importants troubles impactant les apprentissages.	Aux élèves et à leurs parents: résultats obtenus par l'élève à chaque épreuve. Aux enseignants: statistiques des résultats de l'établissement à chaque épreuve. Aux établissements et aux autorités scolaires: taux de réussite cantonal de l'ensemble des cohortes à chaque épreuve.
	5	-	-	-	-
	6	Français (donnant lieu à une note pour la communication et une autre pour le fonctionnement de la langue) Mathématiques Allemand	Epreuves cantonales certificatives sur la base des objectifs du Plan d'études romand (PER). Les épreuves sont élaborées par des groupes de rédaction supervisés par des comités consultatifs, puis validées par le service de l'enseignement et de l'évaluation de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Les épreuves de français et mathématiques sont composées de deux parties chacune; l'épreuve d'allemand n'en comprend qu'une.	Tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment durant les mois de mai et de juin. Sont dispensés, les élèves allophones arrivés dans le canton depuis moins de deux ans et les élèves présentant d'importants troubles impactant les apprentissages.	Aux élèves et à leurs parents: résultats obtenus par l'élève à chaque épreuve. Aux enseignants: statistiques des résultats de l'établissement à chaque épreuve. Aux établissements et aux autorités scolaires: taux de réussite cantonal de l'ensemble des cohortes à chaque épreuve.
	7	-	-	-	-
8	Français (donnant lieu à une note pour la communication et une autre pour le fonctionnement de la langue) Mathématiques Allemand	Epreuves cantonales certificatives sur la base des objectifs du Plan d'études romand (PER). Les épreuves sont élaborées par des groupes de rédaction supervisés par des comités consultatifs, puis validées par le service de l'enseignement et de l'évaluation de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Les épreuves de français et mathématiques sont composées de deux parties chacune; l'épreuve d'allemand n'en comprend qu'une.	Tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment durant les mois de mai et de juin. Sont dispensés, les élèves allophones arrivés dans le canton depuis moins de deux ans et les élèves présentant d'importants troubles impactant les apprentissages.	Aux élèves et à leurs parents: résultats obtenus par l'élève à chaque épreuve. Aux enseignants: statistiques des résultats de l'établissement à chaque épreuve. Aux établissements et aux autorités scolaires: taux de réussite cantonal de l'ensemble des cohortes à chaque épreuve.	

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

GENÈVE : année scolaire 2015-2016

	Années	Discipline/Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
DEGRE SECONDAIRE I	9	Français Mathématiques Allemand	Epreuves communes certificatives centralisées destinées aux élèves de tous les regroupements. Les épreuves sont élaborées sur la base de tables de spécification en lien avec le PER par des groupes de rédaction supervisés par le service de l'enseignement et de l'évaluation de la Direction générale de l'enseignement obligatoire.	Uniformisées (consignes de passation, matériel autorisé, critères de correction). Durée: en général 2 périodes. La majorité des épreuves sont regroupées sur une semaine au mois de mai.	Résultats individuels: aux élèves et aux parents (signature). Résultats collectifs (classe-s, collège-s, ensemble de la population concernée): accès définis selon fonctions (enseignants, présidents de groupes de discipline, directeurs de collèges, direction générale).
	10	Français Mathématiques Allemand Anglais Latin Physique TIC	Idem	Idem	Idem
	11	Français Mathématiques Allemand Anglais Latin Biologie TIC	Epreuves de FRANÇAIS et de MATHÉMATIQUES en deux parties. La première partie (Tronc commun) est passée par tous les élèves. Les résultats sont, parmi d'autres éléments, pris en considération dans les examens pour l'entrée en apprentissage des élèves concernés.	Idem, sauf les troncs communs passés en mars.	Idem Diffusion aux écoles et associations professionnelles qui engagent des apprentis.

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

JURA : année scolaire 2015-2016

	Années	Discipline/Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
DEGRE PRIMAIRE	3	-	-	-	-
	4	-	-	-	-
	5	-	-	-	-
	6	Français Mathématiques	Epreuves diagnostiques. QCM. Questions fermées. Questions ouvertes.	En principe, tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment. A fin octobre.	Les enseignants reçoivent des informations détaillées.
	7	-	-	-	-
	8	Français Mathématiques Allemand	Epreuves cantonales d'orientation. QCM. Sur la base des objectifs du plan d'études.	Tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment. En septembre. En février. En mai.	L'information donnée aux parents et aux enseignants, dans chaque discipline concernée, porte sur le positionnement de l'élève en fonction de 4 « classes standardisées »: niveau C / niveau B tendance C / niveau B tendance A / niveau A.
DEGRE SECONDAIRE I	9	-	-	-	-
	10	Français Mathématiques	Epreuves diagnostiques / QCM. Questions fermées. Questions ouvertes / Sur la base des connaissances et des compétences attendues au terme de la 9 ^e .	En principe, tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment. A fin octobre.	Les parents reçoivent, pour chaque domaine d'étude, un score global exprimé en stanines. Ce score est situé sur une échelle de 1 à 9 et s'interprète ainsi: au-dessus de la moyenne ou élevé (9, 8, 7), moyen (6, 5, 4) et sous la moyenne ou bas (3, 2, 1). Les enseignants reçoivent des informations détaillées.
	11	-	-	-	-

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

NEUCHÂTEL : année scolaire 2015-2016

	Années	Discipline/Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
DEGRE PRIMAIRE	3	<p>Une discipline par année</p> <p>La discipline sur laquelle porteront les épreuves est annoncée en début d'année scolaire.</p>	<p>Epreuve dite de « référence » s'inscrivant dans le cadre de l'appréciation du travail des élèves et entrant dans le champ de l'évaluation sommative à référence critériée.</p> <p>Les objectifs retenus sont tirés du Plan d'études romand (PER).</p> <p>Elle comporte un volet informatique (items réalisés sur ordinateur).</p> <p>L'épreuve est préalablement validée par une cohorte de quelque 100 élèves.</p> <p>Elle est réalisée par une commission d'enseignant-e-s mandatée par le Service de l'enseignement obligatoire et présidée par un inspecteur de ce service.</p>	<p>Les épreuves se déroulent sur une période de deux à trois semaines, au mois de mai de l'année scolaire en cours.</p> <p>Les consignes de passation se veulent relativement rigides de manière à éviter des interprétations susceptibles de générer des résultats différents selon les directives.</p> <p>Ces épreuves sont obligatoires et les enseignant-e-s renvoient leurs résultats.</p> <p>Les épreuves sont mises « en ligne ». La banque d'épreuves est ainsi enrichie d'année en année.</p>	<p>Au terme de l'année scolaire, un bref rapport de commentaires sur les résultats est remis aux enseignant-e-s.</p>
	4	Idem 3 ^e	Idem 3 ^e	Idem 3 ^e	Idem 3 ^e
	5	Idem 3 ^e	Idem 3 ^e	Idem 3 ^e	Idem 3 ^e
	6	Idem 3 ^e	Idem 3 ^e	Idem 3 ^e	Idem 3 ^e
	7	Idem 3 ^e	Idem 3 ^e	Idem 3 ^e	Idem 3 ^e

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

NEUCHÂTEL : année scolaire 2015-2016

	Années	Discipline/Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
DEGRE SECONDAIRE I	8	Français Maths	L'épreuve est réalisée par une commission de rédaction composée d'enseignant-e-s et présidée par une collaboratrice scientifique du Service de l'enseignement obligatoire.	<p>En lien avec la rénovation du cycle 3 et l'introduction en 9^e année des disciplines à niveau en français et en mathématiques, un nouveau dispositif d'épreuves est introduit depuis la rentrée d'août 2014 pour renseigner les élèves de 8^e année sur leurs compétences dans les futures branches à niveaux.</p> <p>Chaque épreuve, passée par tous les élèves de 8^e année du canton au mois d'avril et de mai, est composée de deux parties, administrée chacune sur une période distincte.</p> <p>La première partie s'articule autour d'une tâche complexe à réaliser en format papier-crayon. L'élève initie la démarche de résolution de manière autonome.</p> <p>La deuxième partie, informatisée, décline la tâche complexe en tâches plus simples: pour certaines, la démarche est suggérée à l'élève et pour d'autres, il s'agit d'exécuter des procédures de bases.</p>	Pour garantir le caractère indicatif de ces épreuves, les résultats des élèves sont restitués de manière descriptive: un seuil de compétence décrit les capacités de l'élève tandis qu'un profil donne une idée des points forts et des points faibles de chacun-e selon les compétences testées. Elles fournissent également un des trois indicateurs pris en compte dans l'orientation des élèves ayant une moyenne comprise entre 4,5 et 4,75 dans les disciplines concernées.

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

NEUCHÂTEL : année scolaire 2015-2016

	Années	Discipline/Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
DEGRE SECONDAIRE I	9	Allemand Anglais Sciences de la nature	L'épreuve est réalisée par une commission de rédaction composée d'enseignant-e-s et présidée par une collaboratrice scientifique du Service de l'enseignement obligatoire.	<p>En lien avec la rénovation du cycle 3 et l'introduction en 10^e année des disciplines à niveau en allemand, en anglais et en sciences de la nature, un nouveau dispositif d'épreuves est introduit depuis la rentrée d'août 2015 pour renseigner les élèves de 9^e année sur leurs compétences dans les futures branches à niveaux. Chaque épreuve, passée par tous les élèves de 9^e année du canton au mois d'avril et de mai, est composée de deux parties, administrée chacune sur une période distincte.</p> <p>La première partie s'articule autour d'une tâche complexe à réaliser en format papier-crayon. L'élève initie la démarche de résolution de manière autonome.</p> <p>La deuxième partie, informatisée, décline la tâche complexe en tâches plus simples: pour certaines, la démarche est suggérée à l'élève et pour d'autres, il s'agit d'exécuter des procédures de bases.</p>	Pour garantir le caractère indicatif de ces épreuves, les résultats des élèves sont restitués de manière descriptive: un seuil de compétence décrit les capacités de l'élève tandis qu'un profil donne une idée des points forts et des points faibles de chacun-e selon les compétences testées. Elles fournissent également un des trois indicateurs pris en compte dans l'orientation des élèves ayant une moyenne comprise entre 4,5 et 4,75 dans les disciplines concernées.
	10	-	-	-	-
	11	-	-	-	-

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

VALAIS : année scolaire 2015-2016

	Années	Disc./Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
DEGRE PRIMAIRE	3	-	-	-	-
	4	Français Mathématiques Environnement	Epreuves de « référence »: épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	A la libre passation des enseignants en dernier tiers d'année: bilan pour l'enseignant et les élèves.	-
	5	Allemand Environnement	Epreuves de « référence »: épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	A la libre passation des enseignants en dernier tiers d'année: bilan pour l'enseignant et les élèves.	-
	6	<i>Français</i> <i>Mathématiques</i> Allemand	<i>Français et mathématiques: épreuves cantonales de fin d'année, bilan sommatif avec note comptant pour 1/5 de la moyenne du 2^e semestre.</i> Epreuves de « référence »: épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	<i>Tous les élèves de l'année concernée sur une session au mois de juin.</i> A la libre passation des enseignants en dernier tiers d'année: bilan pour l'enseignant et les élèves.	<i>Moyennes cantonales des épreuves transmises aux enseignants.</i>
	7	Sciences Allemand	Epreuves de « référence »: épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	A la libre passation des enseignants en dernier tiers d'année: bilan pour l'enseignant et les élèves.	-
	8	<i>Français</i> <i>Mathématiques</i> Allemand	<i>Français et mathématiques: épreuves cantonales de fin d'année, bilan sommatif avec note comptant pour 1/5 de la moyenne annuelle.</i> Epreuves de « référence »: épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	<i>Tous les élèves de l'année concernée sur une session au mois de juin.</i> A la libre passation des enseignants en dernier tiers d'année: bilan pour l'enseignant et les élèves.	<i>Moyennes cantonales des épreuves transmises aux enseignants.</i>

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

VALAIS : année scolaire 2015-2016

	Années	Disc./Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
DEGRE SECONDAIRE I	9	Sciences Allemand	<i>Epreuves cantonales de fin d'année, bilan sommatif avec note comptant pour 1/5 de la moyenne du 2^e semestre.</i>	<i>Tous les élèves de l'année concernée sur une session au mois de juin.</i>	<i>Moyennes cantonales des épreuves transmises aux enseignants.</i>
	10	-	-	-	-
	11	<i>Français Mathématiques Allemand</i>	<i>Français et mathématiques: épreuves cantonales de fin d'année, bilan sommatif avec note comptant pour 1/5 de la moyenne annuelle.</i>	<i>Tous les élèves de l'année concernée sur une session au mois de juin.</i>	<i>Moyennes par établissement et cantonales des épreuves transmises aux directions et aux enseignants.</i>

Documents de référence: Valais. (1962). Loi sur l'instruction publique: art. 41 et 56 et Valais. (2009). Loi sur le CO: art. 17 à 38

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

VAUD : année scolaire 2015-2016

Degrés	Disc./Dom. évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats	
DEGRE PRIMAIRE	3	-	-	-	
	4	Français	<p>Compréhension de l'oral et de l'écrit; Production de l'écrit; Fonctionnement de la langue.</p> <p>Réalisé par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).</p>	<p>Tous les élèves de fin de 4P sont soumis à l'épreuve cantonale dans son entier, à l'exception des élèves au bénéfice d'un programme personnalisé ou d'un projet individualisé de pédagogie spécialisée.</p> <p>Une session, en avril ou en mai, portant sur les acquis de fin de cycle. Quatre moments d'au maximum 45 minutes.</p> <p>Les élèves absents ou malades rattrapent si possible l'épreuve.</p>	<p>Aux établissements: statistiques de l'établissement et du canton. Aux enseignants, aux élèves et à leurs parents: moyenne de l'ensemble des élèves du canton, score et appréciation obtenue par l'élève à chaque partie de l'épreuve.</p> <p>L'ECR n'est prise en considération qu'à titre indicatif complémentaire.</p>
	5	-	-	-	
	6	Français Maths	<p><u>Français:</u> Compréhension de l'écrit, parfois de l'oral; Production de l'écrit; Fonctionnement de la langue.</p> <p><u>Mathématiques:</u> Espace, nombres, opérations, grandeurs et mesures, modélisation.</p> <p>Réalisé par la DGEO.</p>	<p>Tous les élèves de fin de 6P sont soumis à l'épreuve cantonale dans son entier, à l'exception des élèves au bénéfice d'un programme personnalisé ou d'un projet individualisé de pédagogie spécialisée.</p> <p>Une session, en avril ou en mai, portant sur les acquis de fin de demi-cycle. Deux épreuves de 60 minutes en français et en mathématiques.</p> <p>Les élèves absents ou malades rattrapent si possible l'épreuve.</p>	<p>Aux établissements: statistiques de l'établissement et du canton. Aux enseignants, aux élèves et à leurs parents: moyenne de l'ensemble des élèves du canton, score et note obtenue par l'élève à chaque partie de l'épreuve.</p> <p>Les ECR comptent comme une note dans la moyenne annuelle de la discipline.</p>

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

VAUD : année scolaire 2015-2016

DEGRE SECONDAIRE I	Degrés	Disc./Dom. évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
	7		-	-	-
	8	Français Mathématiques Allemand	<u>Français:</u> Compréhension de l'écrit, Production de l'écrit et Fonctionnement de la langue. <u>Mathématiques:</u> Idem 6P <u>Allemand:</u> Compréhension de l'oral, Compréhension de l'écrit, Production de l'écrit. Réalisé par la DGEO	Tous les élèves de fin de 8P sont soumis à l'épreuve cantonale dans son entier, à l'exception des élèves au bénéfice d'un programme personnalisé ou d'un projet individualisé de pédagogie spécialisée. Une session, en avril ou en mai, portant sur les acquis de fin de cycle. Trois épreuves de 90 minutes en français, allemand et mathématiques. Les élèves absents ou malades passent une épreuve de rattrapage.	Idem 6P La note de l'ECR vaut pour 30% de la moyenne annuelle de la discipline.
	9		-	-	-
	10	Français Mathématiques	Idem 8P pour le français et les mathématiques Pas d'ECR d'allemand en 10S Epreuves avec une partie commune aux deux voies et aux deux niveaux de la voie générale et des parties spécifiques à chaque voie et niveau. Réalisé par la DGEO.	Tous les élèves de fin de 10S sont soumis à l'épreuve cantonale dans son entier, à l'exception des élèves au bénéfice d'un programme personnalisé ou d'un projet individualisé de pédagogie spécialisée. Une session, en avril ou en mai, portant sur les acquis de fin de 10S. Deux épreuves de 90 minutes en français et en mathématiques. Les élèves absents ou malades rattrapent si possible l'épreuve.	Idem 6P Les ECR comptent comme une note dans la moyenne annuelle de la discipline.
	11	Pas d'ECR mais un examen de fin de scolarité.	Epreuves de certificat rédigées par les établissements scolaires. Epreuves de compréhension de l'oral en langues étrangères sont mises à disposition par la DGEO.	Fin d'année scolaire, selon organisation propre aux établissements scolaires.	Notes obtenues à l'examen figurant dans le livret scolaire de l'élève. La note de l'examen vaut pour un tiers de la moyenne annuelle de la discipline.

Documents de référence : PER, grilles horaires, Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) du 7 juin 2011 et règlement d'application (RLEO) du 2 juillet 2012, Arrêté du Conseil d'Etat du 21 mars 2012 fixant l'entrée en vigueur de la LEO et les mesures transitoires destinées à régler la continuité du parcours des élèves au sein de l'école obligatoire.
(accès : www.vd.ch/scolarité)

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2016)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).